

COMMUNE  
DE  
**TORCY**

## ARRÊTÉ DU MAIRE

N° AR/2025-461

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six du mois de novembre ;

Nous, Philippe PIGEAU, Maire de TORCY ;

**Vu** les articles L 2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code de la Route ;

**Considérant** la demande présentée par l'entreprise « **SA HUBERT ROUGEOT** » de DARDILLY (69134) pour la réalisation d'une fouille pour inspection de canalisation GRT GAZ – Chemin de bara-plage 71210 TORCY. (voir plan joint).

**Considérant** qu'il nous appartient de prendre toutes mesures dans l'intérêt de la sécurité et de la commodité des usagers des voies publiques quelles qu'elles soient ;

### ARRETONS

**ARTICLE I** : À compter du **27/11/2025** et pour une durée de 15 jours le stationnement et l'arrêt des véhicules seront interdits chemin de bara-plage. Les mesures de sécurité seront mises en œuvre en ce qui concerne la circulation des piétons.

**ARTICLE II** : Dans l'emprise du chantier, la vitesse sera réduite à 30 km/h.

**ARTICLE III** : la circulation sera interdite à tous les véhicules sauf secours (maintien du passage pompier). La route sera barrée en journée de 7h30 à 17h00. En soirée, réduction de largeur de chaussée avec protection de la fouille avec des GBA.

**ARTICLE IV** : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux.

**ARTICLE V** : Le présent arrêté entrera en vigueur dès le commencement du chantier.

**ARTICLE VI** : Les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront constatées, poursuivies et réprimées conformément aux lois en vigueur.

**ARTICLE VII** : Les délais de recours aux dispositions du présent arrêté devant le Tribunal Administratif sont de 2 mois à compter de la date de sa notification et de sa publication.

**ARTICLE VIII** : Monsieur le Maire de TORCY, Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de TORCY, Monsieur Le Commandant de Police du CREUSOT, Monsieur le Directeur Général des Services Techniques de la Communauté Urbaine Le Creusot – Montceau, les Services Techniques de TORCY, la Police Municipale de TORCY sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Notifié - Publié le

26 NOV. 2025

Le Maire,



Fait à TORCY, le 26 novembre 2025.  
Le Maire,



Mr Philippe PIGEAU